

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/119

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 2 : PROJET DE RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE L'ABRI DU
CALVAIRE DE LA FORÊT ST-HUBERT**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, conseiller municipal,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de faire procéder à la réfection de la couverture de l'abri en bois du calvaire situé en forêt St-Hubert, à côté du chalet de chasse,
- confie ces travaux à la société Rolando Frères de Sarralbe pour un montant de 2 539,36 € TTC,
- autorise M. le maire à signer le marché correspondant,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de l'exercice 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 4 décembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 4 décembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT